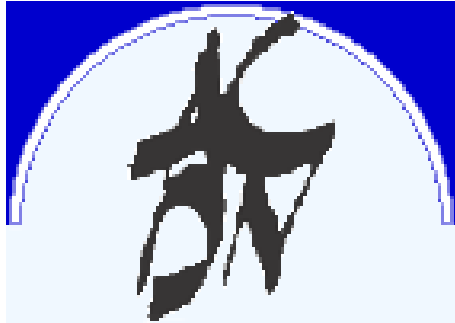


<https://www.acdn.net/spip/spip.php?article1414>



Non à l'atomisation de la France et de l'Europe

- Accueil - Actualités - Articles d'actualité -

Date de mise en ligne : mercredi 8 avril 2026

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

Dans son discours du 2 mars 2026 à l'Ile Longue le Président de la République a confirmé sa volonté de conserver la force de frappe française, de la développer considérablement et d'étendre à d'autres pays européens sa protection supposée.

La critique de cette politique exposée ci-dessous, rédigée juste après son Adresse aux Français du 5 mars 2025 et publiée le 2 avril 2025, est plus actuelle que jamais.

Sommaire

La "dissuasion nucléaire" française, stratégie suicidaire

Étendre la "dissuasion nucléaire" de la France à ses alliés européens ?

Les armes nucléaires sont insensées

Pas de désarmement nucléaire unilatéral

S'en débarrasser tous ensemble et méthodiquement

Le rôle de la France

Le nucléaire civil, notre talon d'Achille

Le nucléaire militaire : Tenir parole

"No First Use" - Pas d'emploi en premier

La voix du peuple, la voix des peuples

Notes

La guerre est chose horrible, l'empêcher est un impératif. Mais en confier le soin aux armes nucléaires est un très grave non-sens.

Selon l'Assemblée générale de l'ONU, "tout Etat qui emploie des armes nucléaires et thermonucléaires doit être considéré comme violant la Charte des Nations Unies, agissant au mépris des lois de l'Humanité et commettant un crime contre l'Humanité et la civilisation." (Résolution 1653 XVI du 24 novembre 1961)

Pourtant, dans son allocution du 5 mars 2025, le Président de la République a fait savoir aux Français, aux Européens et au reste du monde qu'il avait "décidé d'ouvrir le débat stratégique sur la protection par notre dissuasion (nucléaire) de nos alliés du continent européen." **(1)**

Sa proposition, qu'on aurait aimé connaître et débattre avant qu'il ne l'adresse à ses homologues européens, mérite pour le moins discussion. Elle est inacceptable pour une raison simple : quel que soit son mode d'emploi, la supposée "dissuasion nucléaire" française n'est pas seulement un monstre éthique - c'est un non-sens stratégique.

Officiellement, elle consiste, face à un ennemi qui s'en prendrait aux "intérêts vitaux" de la France, à menacer de lui délivrer d'abord un "ultime avertissement" par une frappe nucléaire en principe limitée, puis, s'il poursuit son agression, par des frappes massives sur ses cités.

Le Président de la République affirme que notre "dissuasion nucléaire", parce qu'elle est "complète, souveraine, française de bout en bout" -à la différence de la "dissuasion" britannique, largement dépendante des États-Unis- "nous protège, beaucoup plus que nombre de nos voisins". C'est faux. C'est même l'inverse. Elle fait de nous, Français, une cible privilégiée en cas de guerre effective, et du Président lui-même un ennemi intérieur, capable de

provoquer notre anéantissement individuel et collectif.

La "dissuasion nucléaire" française, stratégie suicidaire

Déjà au niveau national, cette "dissuasion" accumule contradictions et paradoxes.

Un premier paradoxe consiste à faire délivrer "l'ultime avertissement" par des avions Rafale équipés de missiles ASMP-A d'une puissance de 300 kT chacun -300 000 tonnes d'équivalent TNT-, soit trois fois celle des Têtes Nucléaires Océaniques (TNO) équipant les missiles M51 placés à bord des Sous-marins Nucléaires Lance-Engins (SNLE) et destinées à détruire des cités, et 20 fois la puissance de la bombe d'Hiroshima qui fit plus de 200 000 morts. C'est beaucoup pour un avertissement ! Et ce, quels que soient le lieu et l'altitude où la "tête nucléaire" explosera.

Paradoxe bien plus grave : quoique la doctrine officielle se garde de l'explicitier, "l'ultime avertissement" est, par définition, une frappe nucléaire en premier. Peut-on nier qu'il le soit ? Non, car si c'est un emploi en second, ce n'est plus un avertissement. Il ne sert plus à rien, si tant est qu'il puisse servir à quelque chose. Ainsi, sous prétexte de vouloir arrêter la guerre, la France sera le premier belligérant à la nucléariser, à la faire passer au niveau atomique, c'est-à-dire à déclencher l'apocalypse. Au moins sur la France.

Ultime paradoxe : sous prétexte de défendre nos "intérêts vitaux", on annonce qu'on emploiera contre "la Russie de M. Poutine" des armes qui ne manqueraient pas de provoquer une riposte écrasante de la part d'un dirigeant et d'un État qui en ont 25 fois plus, de tous les niveaux de puissance, certaines "hypervéloces" (mach 10 : 3 km/seconde), toutes capables d'anéantir nos "intérêts vitaux". L'ultime avertissement est donc un acte suicidaire, comme l'a reconnu Valéry Giscard d'Estaing, dans ses mémoires :

« (Et puis, concernant la destruction mutuelle assurée, quoi qu'il arrive - et j'écris cela entre parenthèses pour souligner que cette décision a toujours été enfouie au fond de moi -, quoi qu'il arrive je ne prendrai jamais l'initiative d'un geste qui conduirait à l'anéantissement de la France. Si sa destruction était entamée par l'adversaire, je prendrais aussitôt la décision nécessaire pour la venger. Mais autrement, je veux laisser à son paysage, à ses maisons, à ses arbres, à l'eau de ses étangs et de ses fleuves, à la fidélité à leurs convictions alors cachées de ses habitants, l'ultime chance de faire revivre un jour une culture française.) » (*Le pouvoir et la vie*, Tome 2, p 210, Ed. Cie 12)

"Un geste qui conduirait à l'anéantissement de la France", voilà exactement ce qu'est "l'ultime avertissement". Voilà ce que l'on cache aux Français depuis des décennies. Face à un ennemi également doté d'armes nucléaires, présumé militairement supérieur et victorieux sur le terrain, l'arme nucléaire placera notre pays, ou plus exactement son président, devant le dilemme, qui serait drôle s'il n'était pas tragique : la capitulation... ou le suicide collectif au nom de nos "intérêts vitaux". En somme, la force de frappe est une ligne Maginot qui, pour un coût exorbitant, non seulement ne nous évitera pas la défaite, mais programme dès à présent la capitulation. Ou l'anéantissement, au choix.

Quant à l'autre emploi possible de l'arme nucléaire : l'emploi en second, c'est-à-dire en riposte, et non plus comme arme de supposée dissuasion puisque celle-ci a échoué, mais comme arme de vengeance, le président Giscard d'Estaing affirme qu'il l'aurait mis en oeuvre : "Si [la] destruction [de la France] était entamée par l'adversaire, je prendrais aussitôt la décision nécessaire pour la venger". Mais, comme l'ennemi n'aurait sûrement pas manqué de se venger de cette vengeance, c'eût été transformer une destruction entamée de la France en une destruction totale.

VGE aurait-il fait quand même le geste ? Les Français l'auraient-ils voulu ? Le voudraient-ils ? Souhaitent-ils, en cas d'occupation russe (ou chinoise, ou quelque autre), périr comme Samson sous les ruines du temple ? Il faudrait leur poser la question...

En réalité, la "dissuasion nucléaire" française n'est qu'un pari absurde, perdant à tous les coups : "Si tu m'agresses, je te parie que je me suiciderai avec toi". L'agresseur va-t-il y croire ? Rien n'est moins sûr. S'il a attaqué alors qu'il était déjà averti de ce risque, c'est très probablement qu'il n'y croyait pas. Pourquoi y croirait-il davantage une fois son "opération militaire spéciale" (peu importe le nom qu'il lui donnera) lancée et sur le point de réussir ? Il continuera donc à faire progresser ses troupes et grossira ses exigences. Il ne restera plus au dissuadeur qu'à se suicider, pour gagner son pari. Faire ce pari, c'est donc jouer sa vie à la roulette russe. A ceci près que depuis son PC Jupiter, le Président ne jouera pas sa vie, mais la nôtre.

Curieux modèle de démocratie que de suspendre la vie de millions de personnes aux décisions d'un seul homme, d'un seul cerveau - ou plutôt deux : celui d'ici et celui d'en face... Sublime partie d'échecs dont les spectateurs survivants, s'il y en a, pourront revivre les péripéties et l'issue en replay à la télévision, s'il y a encore de l'électricité.

Étendre la "dissuasion nucléaire" de la France à ses alliés européens ?

Élargie à l'Europe, cette présumée dissuasion serait encore plus catastrophique et encore moins crédible.

D'abord, le Président Macron le dit lui-même, "quoi qu'il arrive", la décision d'employer l'arme en cas d'échec de la dissuasion "a toujours été et restera entre les mains du Président de la République, chef des armées". Les siennes en l'occurrence. Il faudra donc que les autres Européens acceptent de confier leur sort à la décision du président français et de lui seul. M. Macron, donc, jusqu'en 2027. Supposons que ce soit le cas (mais qui va-t-on consulter, par exemple en Allemagne : le chancelier Merz, ou le peuple allemand ?). On imagine mal que le président français -ou la présidente- soit prêt(e) à "sauver Dantzig" (Gdansk, Tallinn ou Bucarest) en exposant à la destruction Paris, Brest, Lyon, Lille, Marseille, Bordeaux, Le Barp et son Laser Méga Joule, sans oublier les 56 réacteurs électronucléaires en service, tous nos centres névralgiques, et toute la population française à la mort ou à l'irradiation.

Personne ne peut raisonnablement croire à "l'ultime avertissement français", surtout pas M. Poutine qui ne s'est pas laissé intimider par nos armes nucléaires ni celles de l'OTAN quand il a envahi l'Ukraine, et s'est au contraire servi des siennes d'abord pour dissuader l'Europe et l'OTAN de se porter aux côtés du pays envahi, puis pour "sanctuariser" les territoires ukrainiens annexés. L'Europe, l'OTAN, dissuadeurs dissuadés.

"Au fond, une certaine idée de l'humanisme, c'est cela que nous portons et qui se joue", osait dire néanmoins M. Macron le 5 mars. Tout humanisme bu, serait-il donc prêt à "appuyer sur le bouton" ? S'il avoue que non -ce dont nous lui saurions gré-, il confortera M. Poutine dans son agressivité assumée, et sa dissuasion ne vaudra décidément rien. S'il affirme que oui, il n'est pas du tout sûr que cela suffise à intimider M. Poutine. En revanche, cela pourrait bien lui donner l'idée -et le droit- d'anticiper cet "emploi en premier" en s'en chargeant lui-même. Pourquoi s'en priverait-il, quand M. Macron se l'accorde au nom de l'humanisme qu'il déclare défendre ? Ainsi, la menace française est pire que vaine : c'est un pousse-au-crime. Peut-on croire sérieusement que M. Poutine n'y ait pas déjà pensé ? La frappe nucléaire en premier, ce sera donc probablement la sienne. Dans une partie d'échecs, comme on sait, le vainqueur est celui qui a un coup d'avance. Nous voilà mal partis.

Pour sortir de ce dilemme intellectuel et moral, il ne reste plus au président français qu'à esquiver la question et afficher la divine "incertitude" mise en avant et cultivée par nos stratèges : pour faire peur à l'ennemi, le chef de l'État doit pouvoir décider seul du sort de la nation et frapper au moment où il jugera que ses "intérêts vitaux" -jamais définis, eux non plus- seront par trop menacés.

Voilà qui ne nous rassure guère, surtout quand on se remémore la façon subite et solitaire dont M. Macron a décidé de dissoudre l'Assemblée nationale. Fin stratège, serait-il prêt à "dissoudre" la nation elle-même ? Sans l'exclure, on pourra toujours se poser la question. La seule certitude, c'est qu'une fois sa décision prise et son ordre lancé, le départ et le vol du missile seront irréversibles. Ils ont été rendus tels afin d'éviter que l'ennemi puisse interférer pour l'annuler ou détourner le missile de sa cible. Le Président lui-même ne pourra pas l'annuler. Pas d'erreur ni de remords possible. Définitive, la décision a des allures de jugement divin.

Mais de quel droit le Président français peut-il déclencher une guerre nucléaire, commettre et provoquer des crimes contre l'humanité ? Cet homme serait-il un dieu ? Les massacres une fois terminés, il n'aura même pas à en répondre devant un tribunal, en tout cas un tribunal français (s'il en existe encore un), puisque le code pénal a prévu, par son Article 462-11 (2), de l'en exonérer ainsi que toute personne ayant, sur son ordre, pris part à l'exécution de son acte... Étrange article visant à protéger de toute sanction les auteurs du pire de tous les crimes. Il en dit long sur le mépris du droit et la corruption de la pensée induits par la "dissuasion nucléaire" *made in France*.

Les armes nucléaires sont insensées

"La France ne suivra qu'un cap, celui de la paix et de la liberté, fidèle en cela à son histoire et à ses principes", dit néanmoins le Président. Mais défendre les valeurs républicaines, dont la fraternité, et les droits de l'Homme, dont le droit à la vie, en menaçant de tuer des millions de civils, est-ce être fidèle à ses principes ? Est-ce logique ?

En fait rien n'est logique dans le discours de la dissuasion nucléaire.

Il est illogique de prétendre garantir par ces armes la sécurité de son propre État, tout en les interdisant aux États qui n'en ont pas ; illogique d'encourager ainsi leur prolifération, tout en prétendant la combattre ; illogique d'interdire les armes de destruction massive biologiques et chimiques mais de se les autoriser lorsqu'elles sont atomiques ; illogique de les dire "seulement dissuasives, donc de non-emploi", alors que pour les rendre dissuasives, il faut évidemment être prêt à les employer pour de bon ; illogique de chercher à économiser nos ressources aux dépens des besoins sociaux, éducatifs, écologiques ou sanitaires de la nation, mais de les gaspiller dans des engins qui ne nous protègent ni des terroristes, ni de l'agression d'autres États nucléaires, et qui contribuent au contraire à entretenir l'insécurité, l'inégalité, l'arrogance, la peur, la haine et la violence dans les relations internationales ; illogique enfin de nous mobiliser pour sauver la biodiversité et combattre le dérèglement climatique, tout en plaçant la planète au bord du gouffre atomique.

Pour compléter le tableau, on peut ajouter que la catastrophe pourrait survenir sans que personne ne la veuille, voire malgré les consignes comme ce fut le cas pour Nagasaki (3) : par erreur, par hasard, par accident. Depuis 80 ans, les historiens relèvent un nombre impressionnant de circonstances où nous n'avons échappé que par chance à l'explosion d'armes atomiques.

Le général US Lee Butler, le dernier chef du Strategic Air Command, qui aurait eu à mettre en oeuvre l'ensemble des forces nucléaires américaines si le président des Etats-Unis en avait donné l'ordre, résumait la chose ainsi : "Les armes nucléaires sont fondamentalement dangereuses, extraordinairement coûteuses, militairement inefficaces et moralement indéfendables".

Et c'est à ce type d'armes que l'on confie le soin d'assurer la sécurité de la France, de l'Europe et du monde ! Que faut-il donc en faire ?

Pas de désarmement nucléaire unilatéral

Le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN) adopté le 7 juillet 2017 par 122 Etats membres de Nations-Unies et entré en vigueur en janvier 2021, propose à ses Parties de renoncer à toute arme nucléaire et, s'ils en ont déjà, de les éliminer unilatéralement. Malheureusement, aucun des 9 Etats connus pour en posséder n'a adhéré à ce traité ni ne manifeste l'intention d'y adhérer. Les 5 Etats officiellement dotés (dits le "P5") et membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, dont la France, ont fait savoir qu'ils s'y refusaient catégoriquement. Et cela se comprend. Peut-on imaginer que la Russie renonce à ses armes nucléaires sans que les Etats-Unis en fassent autant, ou le Pakistan sans l'Inde et sans que leur conflit à propos du Cachemire ait été résolu diplomatiquement ? Cela vaut pratiquement pour tous les États dotés, qu'ils soient ou non Parties au TNP. A cela s'ajoutent d'autres raisons de ne pas signer le TIAN en l'état. Ainsi, il affirme que les engagements de ses parties sont "irréversibles"... mais il les autorise (Article 17) à se retirer du traité sans discussion, avec un simple préavis d'un an ! **(4)**

Un désarmement unilatéral de la France lui permettrait sans doute de cesser d'être, pour un éventuel agresseur nucléaire, une cible prioritaire. Mais sans garantie d'éviter la guerre dite conventionnelle ni même d'être victime d'une attaque nucléaire, puisque l'ennemi, se sachant seul désormais à disposer de ces armes, pourrait les utiliser à tout moment sans avoir à craindre de représailles. De ce point de vue au moins, les armes nucléaires peuvent encore jouer un rôle dissuasif, limité aux attaques nucléaires. Elles le peuvent, quoique sans certitude non plus, puisqu'un "dictateur fou" peut toujours les utiliser, même contre un Etat qui en possède, pour peu qu'il ait autant d'affection pour son peuple que n'en eut Bachar el-Assad. Sans parler de la (mal)chance.

Il faut donc que le démantèlement de ces armes, s'il doit avoir lieu -et il le faut-, soit mutuel, général, équilibré à chaque étape, donc négocié, planifié collectivement et dûment contrôlé. Autrement dit, il faut les éliminer toutes sans exception, mais progressivement et pas n'importe comment.

S'en débarrasser tous ensemble et méthodiquement

C'est exactement ce que prévoit le Traité de Non-Prolifération nucléaire (TNP) entré en vigueur en 1970. La France y a adhéré en 1992. Son article VI exige que les États dotés d'armes nucléaires (ÉDAN) négocient "dans un délai rapproché", "de bonne foi" et jusqu'à terme, leur élimination totale et contrôlée.

Initialement conçu par les Etats-Unis, la Russie et le Royaume-Uni pour fermer derrière eux la porte du club des puissances nucléaires, le TNP n'a pas empêché leur prolifération, ni une course insensée aux armements nucléaires entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique. C'est le Traité de Washington signé par Mikhaïl Gorbatchev et Ronald Reagan en décembre 1987 qui a permis d'éliminer d'Europe toutes les Forces Nucléaires Intermédiaires (les FNI, missiles de 500 à 5000 km de portée) ... et au mur de Berlin de tomber deux ans plus tard, mettant fin à la Guerre froide. Telle est la vertu apaisante du désarmement nucléaire.

D'après les estimations du SIPRI, il y avait en 1985 près de 65 000 ogives nucléaires. En janvier 2024, il n'y en avait "plus que" 9585 actives (+ 2536 retirées du service), dont 3904 "déployées" (prêtes à un emploi immédiat) pour le seul "P5", les 4 autres pays ayant les leurs en stock. **(5)** De quoi tout de même anéantir, à l'aune de "Little Boy" (la bombe d'Hiroshima), au moins trois fois les 8 milliards d'humains.

Le problème est que, en dépit de leur engagement, les ÉDAN ne se sont jamais réunis tous ensemble pour négocier l'élimination de leurs armes nucléaires, et que cette duplicité a des effets catastrophiques.

D'abord, les armes nucléaires, loin d'éviter la guerre, la suscitent. Leur puissance, en fait, ne protège personne, hormis les dictateurs et les fauteurs de guerre. Ce sont des armes de crimes contre l'humanité qui, sans même être utilisées, en engendrent d'autres. Celles d'Israël l'ont encouragé à bafouer depuis des décennies les droits des

Palestiniens et les résolutions de l'ONU, avec pour résultat le crime contre l'humanité du 7 octobre 2023, dont Israël a été la victime -comme les États-Unis le furent le 11 septembre 2001-, puis les massacres de Gaza, autres crimes contre l'humanité avec encore plus de victimes. Et pour finir, la "solution" (finale ?) émise par M. Trump au grand plaisir de M. Netanyahu : les Gazaouis à la mer !

De même, les armes nucléaires de V. Poutine lui ont donné ce sentiment d'invincibilité qui l'a poussé à annexer la Crimée et le Donbass en 2014 et à envahir l'Ukraine en 2022. A présent, Donald Trump entérine son agression et valide la raison du plus fort, économique et militaire, comme norme de conduite internationale. Des plaines ukrainiennes à la "Riviera" gazaouie, les deux chefs d'Etat dotés des deux plus grands arsenaux atomiques semblent puiser dans leur suprématie militaire le droit de trancher entre eux le sort des peuples, que leurs armes dites conventionnelles servent déjà à écraser.

Enfin, si les 5 ÉDAN membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU s'autorisent à piétiner en tant que Parties au TNP un engagement solennel et capital pour l'humanité, comment pourrait-on exiger de quelque acteur que ce soit qu'il respecte le droit international ? S'ils règlent par la guerre un différend quelconque, aujourd'hui en Ukraine et en Palestine, demain en mer de Chine ou au Cachemire, pourquoi se priverait-on de massacrer les civils et de violer les femmes au Congo pour piller le sous-sol du Kivu ? Le non-respect du droit par les 5 "grandes puissances" a pourri l'ordre mondial "par la tête" et conduit au chaos guerrier d'aujourd'hui. Nous n'en serions pas là si elles avaient respecté, au moins après la chute du mur de Berlin, l'Article VI du TNP.

Pour sortir du chaos, il est donc vital d'imposer ces négociations à toutes les puissances concernées, à commencer par les 5 principales, qui devront entraîner dans ce processus les 4 autres actuellement recensées, Israël, Inde, Pakistan, Corée du Nord. Ceci pour écarter le danger d'apocalypse nucléaire dont nous n'avons jamais été aussi près depuis 1945 (6). Mais aussi pour rétablir la paix et instaurer la coopération dans le monde, mettre un terme aux horreurs subies par les populations, et consacrer toutes les énergies de l'humanité à relever les immenses défis, en particulier climatique, auxquels elle doit faire face. Pour ce faire, il est indispensable qu'au moins l'une de ces puissances prenne l'initiative d'inviter les autres à négocier. C'est ce que la France, "patrie des droits de l'Homme", paraît-il, peut et doit faire.

Le rôle de la France

Quelle pourrait être sa "feuille de route" dans le contexte actuel ?

- ▶ D'abord, poser comme textes de référence la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la Charte des Nations Unies, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, la Charte européenne des droits fondamentaux, et leur soumettre la conception des moyens de défense du pays, des personnes et des biens par l'Etat français.
- ▶ Garder la tête froide. Prendre au sérieux la "menace russe", ou plutôt, poutinienne, sans se précipiter pour autant dans une "économie de guerre" ni aggraver encore la course aux armements, catastrophique pour tout le monde sauf pour les marchands d'armes. Des dépenses militaires mondiales en augmentation constante depuis dix ans - plus de 2400 milliards de dollars en 2023, d'après le Rapport 2024 du SIPRI : du jamais vu. Et la France devenue le deuxième vendeur d'armes du monde après les Etats-Unis et avant la Russie, quelle bonne affaire ! Mais pour qui ? Il y a des urgences sociales et environnementales à faire passer en priorité. La guerre n'y répond nulle part, elle les aggrave partout.
- ▶ Ne pas se réjouir non plus de voir "nos amis allemands", avec qui nous avons eu tout de même trois guerres en sept décennies de 1870 à 1940, doubler leurs dépenses militaires en leur ajoutant 500 milliards d'Euros dans les dix

ans à venir, sachant qu'en 2023 l'Allemagne consacrait déjà 68,8 milliards de dollars à ses dépenses militaires contre 61,1 pour la France. Observons que l'invasion de l'Ukraine n'a pas été prévue, le retournement de "l'allié américain" encore moins. Un séisme du même ordre ne saurait être exclu au sein même de l'Union Européenne, d'autant que le démon néonazi, loin d'être exorcisé en Allemagne, y progresse constamment. On sait de toute façon que, là où les armes s'accumulent, la guerre se rapproche. Alors comment peut-on se réjouir tant du réarmement allemand que du surarmement en général ?

- ▶ Rappeler à l'administration Trump comme à M. Poutine le Mémoire de Budapest (6) par lequel la Russie, les Etats-Unis et le Royaume-Uni s'étaient solidairement engagés, en décembre 1994, à respecter et protéger les frontières existantes, la souveraineté politique et l'indépendance économique de l'Ukraine.
- ▶ Apporter à l'Ukraine tout le soutien matériel, militaire, diplomatique et économique dont il a besoin pour résister aujourd'hui à l'agression de Vladimir Poutine, demain pour négocier une paix juste et durable, puis pour se reconstruire (MM. Poutine et Trump pouvant aussi y contribuer...).
- ▶ Comblent s'il y a lieu les besoins créés ou rendus manifestes par la guerre en Ukraine, dans l'équipement de l'armée française (ses trois armes, hors nucléaire évidemment), mais avec l'apport d'une partie au moins des 7 milliards prévus en 2025 pour "moderniser" la "dissuasion nucléaire", laquelle n'en a nul besoin dans l'immédiat et devrait être amenée à disparaître un jour. Outre les économies qu'il permettrait, ce redéploiement budgétaire à l'intérieur de la Loi de Programmation Militaire -déjà en expansion constante- serait un "geste" significatif en direction du désarmement nucléaire.
- ▶ Resserrer les liens entre les armées des pays européens, assurer l'interopérabilité des matériels et prendre toutes mesures de bon sens en vue d'optimiser leur efficacité, leur autonomie par rapport aux États-Unis, et d'améliorer le rapport des forces avec l'armée russe (ou autre). C'est déjà ce que font les rencontres étatiques, ministérielles et d'états-majors en cours, sans nécessiter de dépenses considérables.
- ▶ Développer la solidarité nationale et internationale entre les peuples et les individus. Encourager la culture de la paix, les jumelages entre cités, les échanges entre personnes, favoriser la non-violence, développer les méthodes et les réseaux de résistance civique, garantir l'objection de conscience, coopérer à la résolution des problèmes humains et environnementaux dans les pays en développement, oeuvrer au respect universel des Chartes et des Déclarations de référence et, pour ce qui est de la France, au respect des trois valeurs fondamentales de la République, notamment la troisième.

Mais rien de sensé ne saurait se faire sans la prise de conscience que le nucléaire, tant civil que militaire, loin d'être notre atout majeur et notre garantie de souveraineté, est notre principal point faible.

Le nucléaire civil, notre talon d'Achille

Il ne l'est pas seulement pour ses défauts et ses risques intrinsèques qui, avec ou sans menace russe, pourraient se traduire par une catastrophe du type de Tchernobyl ou de Fukushima, voire pire encore. Il l'est aussi parce que :

- ▶ son combustible tiré du minerai d'uranium -fossile et non-renouvelable, notons-le bien- nous rend totalement dépendants de l'étranger, en particulier de la Russie, d'où nous continuons à importer de l'uranium, naturel et enrichi **(7)**, malgré les sanctions soi-disant prises contre elle ;
- ▶ nos 56 "réacteurs de puissance" approchent presque tous de leur fin de vie et leur remplacement par des EPR, décidé de façon impériale, sera ruineux (Cf. l'EPR de Flamanville) et arrivera beaucoup trop tard ;
- ▶ ces réacteurs sont, en cas de guerre déclarée ou par acte de terrorisme, autant de cibles, de "bombes sales" radioactives, soumises à la merci d'une attaque de drones ou de missiles. De sorte que la France est devenue

indéfendable, même contre des attaques conventionnelles ou dites telles, à cause de ses centrales nucléaires.

Le nucléaire militaire : Tenir parole

La force de frappe française est, pour les raisons déjà dites, un énorme gaspillage, y compris sur le plan militaire. Elle n'a qu'un seul usage sensé : servir de monnaie d'échange sur la table des négociations destinées à abolir les armes nucléaires. Tout autre usage ne peut être que criminel et suicidaire.

C'est précisément ce que les cinq ÉDAN ont déclaré d'une seule voix lorsque, le 3 janvier 2022, la France publiait une Déclaration conjointe des chefs d'État et de Gouvernement de la Chine, des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni et de la Russie, disant qu'il était "de leur responsabilité première d'éviter une guerre entre États dotés d'armes nucléaires et de réduire les risques stratégiques". **(8)**

« Nous affirmons qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. Compte tenu des conséquences de grande ampleur qu'aurait l'emploi des armes nucléaires, nous affirmons également que celles-ci, tant qu'elles existent, doivent servir à des fins défensives, de dissuasion et de prévention de la guerre. Nous sommes fermement convaincus de la nécessité de prévenir la poursuite de la dissémination de ces armes.

« Nous réaffirmons l'importance de traiter les menaces nucléaires et soulignons la nécessité de préserver et de respecter nos accords et engagements bilatéraux et multilatéraux en matière de non-prolifération, de désarmement et de maîtrise des armements. Nous demeurons déterminés à respecter nos obligations en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), notamment celle qui figure à l'article VI de "poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace" ».

Le 18 janvier 2022, dans son discours prononcé à l'Office des Nations Unies à Genève, le président Xi Jinping déclarait que "les armes nucléaires, l'épée de Damoclès suspendue au-dessus de l'humanité, devraient être complètement interdites et finalement détruites au fil du temps pour rendre le monde exempt d'armes nucléaires" en se référant expressément à la Déclaration du 3 janvier.

Mais le 24 février, moins de deux mois après l'avoir endossée, le président Poutine envahissait l'Ukraine. Son offensive anéantissait la seule utilité reconnue aux armes nucléaires dans la Déclaration : "servir à des fins défensives, de dissuasion et de prévention de la guerre". Dès lors, il devenait flagrant que les armes nucléaires, plutôt que de prévenir la guerre, servent à la couvrir, comme la poule couve ses oeufs.

C'est une raison de plus pour appliquer d'urgence l'article VI du TNP, avant que ces armes n'arrivent même plus à se tenir mutuellement en respect, avant que quelqu'un (un fou, sûrement...) en utilise une en premier et ouvre ainsi la boîte de Pandore atomique. Bref, avant qu'il ne soit définitivement trop tard et que l'humanité ne se détruise.

"No First Use" - Pas d'emploi en premier

Pour cette oeuvre de salubrité mondiale, la France, le Royaume-Uni et les États-Unis devraient s'entendre entre eux et se tourner vers la Chine, qui est devenue l'Etat numériquement le plus proliférant puisqu'elle a fait passer en deux ans son nombre de têtes nucléaires de 350 à 500. Elle s'en est expliquée comme étant une "mise à niveau" provisoire, dans un communiqué du ministère des Affaires étrangères chinois **(9)** du 23 juillet 2024, où elle réitérait son appel à conclure un traité sur le "non-emploi en premier" (No First Use) des armes nucléaires.

Cet appel remonte à 1994 et converge avec une initiative d'ONG internationales et de nombreux États, dont ceux du "Nouvel agenda". La Chine propose que la prochaine rencontre des États parties au TNP en fournisse l'occasion : "Chaque État partie s'engage à ne pas être le premier à utiliser des armes nucléaires contre un autre État partie, en tout temps et en toutes circonstances. Chaque État partie s'engage à appuyer la conclusion rapide d'un traité sur le non-emploi en premier ou la menace d'emploi d'armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires ou des zones exemptes d'armes nucléaires." Dès lors pourquoi ne pas prendre la Chine au mot ? Ce serait un bon moyen de calmer ses ardeurs belliqueuses autour de Taïwan, de stopper sa prolifération, et peut-être de prévenir un prochain conflit intercontinental.

Pour servir à la fois le droit international, la paix et la sécurité des peuples -y compris du peuple russe- en Europe et ailleurs, la diplomatie française devrait donc revenir à la déclaration conjointe du 3 janvier 2022 et faire savoir aux autres États nucléaires, en particulier à ceux actuellement en guerre, comme la Russie et Israël, que la France est prête, pour sa part, à renoncer à ses armes nucléaires, avec réciprocité bien entendu, par la mise en oeuvre effective de l'article VI du Traité de Non-Prolifération, et qu'elle invite par conséquent tous les États possédant des armes nucléaires, qu'ils soient ou non Parties au TNP, et tous ceux qui en hébergent sur leur sol, à se réunir, à Paris ou ailleurs, pour négocier et planifier l'élimination totale, mutuellement et internationalement contrôlée, des armes nucléaires et radioactives.

Mais dès l'ouverture de ces négociations et tant qu'il subsistera des armes nucléaires, les États dotés devront adopter la règle du "Non-emploi en premier" (No First Use) comme moyen provisoire d'éviter le passage à la guerre nucléaire. Cela impliquera que la France révise sa stratégie, actuellement incompatible avec cette règle. Une révision sans doute difficile pour des esprits nourris et éclairés au nucléaire, mais salutaire, voire salvatrice.

La voix du peuple, la voix des peuples

Le 6 août 2024, plusieurs maires et députés réunis à Saintes (France) pour commémorer le bombardement d'Hiroshima ont écrit au Président de la République et demandé que la France initie des négociations pour abolir les armes nucléaires et radioactives (10). Il ne leur a pas répondu.

Dès lors, la question doit être posée aux Français :

"Approuvez-vous que la France participe à l'abolition des armes nucléaires et radioactives et engage avec l'ensemble des États concernés des négociations visant à établir, ratifier et appliquer un traité d'interdiction et d'élimination complète des armes nucléaires et radioactives, sous un contrôle mutuel et international strict et efficace ?"

Cette question fait l'objet d'une Proposition de Loi visant à organiser un référendum d'initiative parlementaire et citoyenne sur la participation de la France à l'abolition des armes nucléaires et radioactives.

Nous, citoyens français, ne pouvons accepter plus longtemps de financer la préparation de crimes contre l'humanité dont nous serions à la fois les complices, par nos impôts et notre consentement tacite, et les victimes, par suite de représailles tout à fait prévisibles. Nous ne voulons ni massacrer les autres, ni être suicidés. Nous voulons que la France fasse respecter et respecte elle-même le droit et la raison, ainsi que sa propre Constitution, car il n'y est nulle part question d'armes nucléaires, mais partout de Liberté, d'Égalité et de Fraternité. Et ce n'est pas parce que le président de la République est "le chef des armées" qu'il est autorisé à bafouer le droit international. Nous savons par plusieurs sondages qu'une majorité de Français partage cet avis et souhaite l'exprimer, et par d'autres sondages que cette opinion est partagée dans les pays européens ayant ou hébergeant des armes nucléaires. **(11)**

Non à l'atomisation de la France et de l'Europe

Nous appelons députés et sénateurs à signer la Proposition de Loi qui leur est soumise et qui vise à organiser un référendum d'initiative partagée sur la question susdite.

Ainsi aurons-nous enfin le débat national que le général de Gaulle voulait organiser en 1962 mais dont le peuple français a été spolié depuis les origines de la force de frappe. Ce déni de démocratie n'est plus tolérable au moment où le monde et les circonstances changent si radicalement, avec un risque de 3e guerre mondiale, nucléaire cette fois, signalé par le Bulletin of Atomic Scientists au moins depuis 2015, évoqué tout récemment par le président Trump, et devenu une éventualité sérieuse, qu'il faut tout faire pour éloigner.

"Les solutions de demain ne pourront être les habitudes d'hier", disait M. Macron le 5 mars 2025. La "dissuasion nucléaire" est justement l'une de ces habitudes périmées, morbides et mortifères. Qui plus est, contraire à la Charte des Nations-Unies et à la Constitution française.

Au-delà de la France, c'est sur la mobilisation des peuples qu'il faut compter pour imposer la paix et le désarmement nucléaire et général.

"Devant les perspectives terrifiantes qui s'ouvrent à l'humanité, nous apercevons encore mieux que la paix est le seul combat qui vaille d'être mené. Ce n'est plus une prière, mais un ordre qui doit monter des peuples vers les gouvernements, l'ordre de choisir définitivement entre l'enfer et la raison." (Albert Camus, le 8 août 1945)

Saintes, le 2 avril 2025

Jean-Marie Matagne

© *Expression libre*, contact@acdn.net

Dépôt légal : Avril 2025

Notes

(1) <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2025/03/05/adresse-aux-francais-6>

(2) Cf. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000022686458/2024-10-27 : "N'est pas constitutif d'une infraction visée par le présent livre le fait, pour accomplir un acte nécessaire à l'exercice par la France de son droit de légitime défense, d'user de l'arme nucléaire ou de toute autre arme dont l'utilisation n'est pas prohibée par une convention internationale à laquelle la France est partie." C'est aussi la raison pour laquelle la France ne signera jamais le TIAN : pour éviter de devenir partie à une convention internationale qui prohibe l'arme nucléaire. Il est donc vain de le lui demander, tant qu'elle n'aura pas décidé d'appliquer l'Article VI du TNP.

(3) Cf. Jean-Marie Matagne, Hiroshima, Nagasaki : une histoire méconnue et des leçons plus que jamais d'actualité. <https://www.acdn.net/spip/spip.php?article35>

(4) Cf. https://treaties.un.org/doc/Treaties/2017/07/20170707%2003-42%20PM/Ch_XXVI_9.pdf et <https://www.acdn.net/spip/spip.php?article1225>

(5) Cf. <https://www.sipri.org/sites/default/files/YB24%2007%20WNF.pdf> (SIPRI Yearbook 2024) et graphique animé

Statista <https://youtu.be/8sKCqNM-NbU>

<https://www.acdn.net/spWip/spip.php?article1391> A 89 secondes de l'Apocalypse

(6) <https://treaties.un.org/doc/Publication/UNTS/Volume%203007/Part/volume-3007-I-52241.pdf>

(7) <https://www.mediapart.fr/journal/international/210324/nucleaire-cet-uranium-russe-que-la-france-continue-d-importer>

(8) <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2022/01/03/declaration-conjointe-des-chefs-detat-et-de-gouvernement-pour-prevenir-la-guerre-nucleaire-et-eviter-les-courses-aux-armements>

(9) https://www.mfa.gov.cn/eng/xw/wjbxw/202407/t20240723_11458632.html

(10) <https://www.acdn.net/spip/spip.php?article1382>

(11) France : Sondages IFOP-ACDN 2015, 2018, 2022, 2025,

`<dl class='spip_document_1465 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;'>`



Sondage mars 2025

`<dl class='spip_document_1410 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;'>`



Pourquoi un Référendum ? Foire Aux Questions 2026